

Toulouse, le 17 septembre 2015

J-L. PUISSEGUR  
Président de l'Association des Maires  
de la Haute-Garonne et des Présidents de  
Communautés

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents  
de Communautés de la Haute-Garonne

**OBJET** : "Sauvons nos communes"

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président(e) et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le message élaboré par l'AMF 31 pour la  
Journée Nationale du 19 septembre prochain.

Ce message composera une page de "la dépêche" aujourd'hui et vendredi.

L'objectif est d'informer nos concitoyens sur l'échec de la négociation de l'AMF pour  
infléchir la baisse des dotations d'Etat et les regroupements de communautés obligatoires  
(seuil de 15 000 habitants) avec des délais très courts.

Vous pouvez donc diriger le message directement vers les habitants de vos  
communes, par vos moyens habituels, **dans les tous prochains jours**, afin d'obtenir le  
soutien de nombreux concitoyens, pour que l'Etat revienne sur ses décisions.

Un modèle de pétition est joint, pouvant être signée en mairie par celles et ceux  
n'utilisant pas internet.

Je vous précise, si besoin était, l'unité de l'AMF à ce sujet, sensibilités de droite et  
de gauche confondues, faisant de notre démarche une cause nationale, et non politique  
dans le sens électoral.

J'espère que nous serons nombreux, élus et citoyens, à relayer ce message.

Restant à votre écoute, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame,  
Monsieur le Président(e) et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments amicaux et  
dévoués.

Le Président,



Jean-Louis PUISSEGUR





# LA COMMUNE, CŒUR VIVANT ET ACTIF DE LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ PLUS DE 500 000 ÉLUS MUNICIPAUX, ACTEURS ESSENTIELS DE LA FORCE DE PROXIMITÉ

## Citoyens ! Les communes, un patrimoine en danger !

Dans le cadre de la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, les

### Ma commune, ses ressources

La Commune est la plus petite subdivision administrative française et la plus ancienne, puisque instituée en 1789. Elle est gérée par le Conseil Municipal et par le Maire (élu par le Conseil Municipal).

### La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) c'est quoi ?

C'est la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux communes et intercommunalités.

### Les impôts locaux, c'est quoi ?

C'est l'autre ressource importante des communes qui comprend 4 taxes :

- La Taxe d'Habitation (TH), payée par les particuliers et entreprises
- La Taxe sur le Foncier Bâti (FB) payée par les propriétaires de terrains
- La Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB) payée par les propriétaires de terrains
- La Contribution Economique Territoriale (CFE) payée par les entreprises, venant en substitution de la Taxe Professionnelle supprimée en 2010.

\*La DGF et les recettes fiscales diffèrent beaucoup selon la taille et les bases fiscales des communes.

Pour la DGF, les écarts vont de 59€ à 588€ par habitant, ce qui accentue les difficultés financières des communes.

### Chaque commune, grande ou petite, a son importance !

Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal :

→ 85% des 36000 communes de France ont moins de 2000 habitants.

→ sur 589 communes de Haute-Garonne, 485 ont moins de 2000 habitants.

Le nombre de communes de moins de 2000 habitants est une particularité et une chance pour la France.

### Les communes veulent vivre !

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, fait passer les communautés de communes de 5 000 à 15 000 habitants (avec des dérogations pour les zones de montagne, ou zones peu peuplées).

\*Ces regroupements obligatoires et rapides vont dans le sens de la négation des communes auxquelles on enlève les compétences et les ressources.

## Les Communautés de Communes de la Haute-Garonne qui doivent se regrouper :

Communautés	Nombre d'habitants	Communautés	Nombre d'habitants
Saves et Aussonnelle.....	3 127	Nébouzan-Rivière - Verdun.....	8 322
Canton Saint-Martory.....	3 786	Co-Laur-Sud.....	8 349
Canton Saint-Béat.....	3 801	Canton de Salles-du-Salat.....	8 854
Terres d'Aurignac.....	4 430	Lèze - Ariège - Garonne.....	9 252
Portes-du-Comminges.....	4 882	Canton de Cazères.....	12 534
Louge et Touch.....	5 248	Val Aigo.....	13 281
Coteaux de Cadours.....	5 381	Cap-Lauragais.....	13 828
Garonne-Louge.....	7 288	Cœur-Lauragais.....	14 739

### Evolution des dotations d'Etat

→ La baisse des dotations d'Etat fragilise le bon fonctionnement de nos communes.

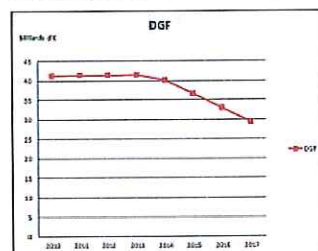
→ Ce n'est pas d'aujourd'hui, en 2010 la suppression de la Taxe Professionnelle a déjà fait perdre énormément aux communes et intercommunalités.

→ Les communes mutualisent volontairement leurs moyens depuis longtemps (syndicats de communes, Communautés de communes).

→ La loi NOTRe, ce sont des fusions obligatoires, et des délais très courts.

→ Faire de la Communauté de

communes le pivot de la vie locale remet en cause la notion de proximité des Maires et des Conseils Municipaux.



36 000 communes de France se mobilisent aujourd'hui pour s'opposer aux conséquences d'une telle décision.

Nous appelons les citoyens, les responsables d'associations, les acteurs économiques et les élus de toutes sensibilités politiques à se mobiliser et à soutenir leurs communes.

## Un profond désaccord des Maires de France

L'Association des Maires de France se mobilise, avec ses élus locaux; après avoir multiplié les analyses, les rencontres avec les membres du Gouvernement et les parlementaires, l'action statutaire est épuisée : la loi NOTRe est votée !

Nous en appelons maintenant aux citoyens pour que chaque commune conserve les compétences de son choix et une juste dotation de l'Etat.

La commune, les villages veulent vivre autour de leur Maire et de leur Conseil Municipal, et conserver un lien social de proximité.

Les élus locaux doivent rester les acteurs du développement et de l'avenir des communes.

Les dotations de l'Etat doivent être plus justes pour chaque commune, notamment les moins bien dotées.

La démocratie, doit être au plus près des citoyens, et non décidée pour eux, et loin d'eux !

Vive Ma Commune !

## COMMUNES UN PATRIMOINE EN DANGER



## FAISONS CAUSE COMMUNE

SIGNEZ L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE SUR



[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER



### PETITION

**Nous aimons tous notre commune, nous ne nous résignons pas à la voir disparaître, nous faisons cause ensemble avec l'Association des Maires de France pour dire NON à la disparition programmée des communes !**

Prénom NOM	Adresse	Signature